



Commune de Cottens

N°1
Avril 2013

Informations communales



Comptes 2012

www.cottens-fr.ch

infos utiles

Administration communale

Secrétariat communal, caisse communale et agence AVS	026 477 93 00
Fax	026 477 93 01
E-mail	admin@cottens-fr.ch
Site	www.cottens-fr.ch
Edilité	026 477 93 03

Heures d'ouverture

Lundi	de 17 h. à 19 h.
Mardi	de 9 h. 30 à 11 h. 30
Mercredi	de 9 h. 30 à 11 h. 30
Jeudi	de 14 h. à 18 h.

En dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre rendez-vous au 026 477 93 00.

Ecoles	
Ancien bâtiment	026 477 93 02
Nouveau bâtiment	026 477 93 08

Gendarmerie cantonale, Prez-vers-Noréaz	026 305 87 55
--------------------------------------------	---------------

Bibliothèque Régionale d'Avry (BRA)	026 470 21 42
----------------------------------------	---------------

Ludothèque des Schtroumpf	079 488 10 76
------------------------------	---------------

Service des repas à domicile	026 477 93 00
---------------------------------	---------------

Service social de Sarine Ouest	026 477 16 88
-----------------------------------	---------------

Accueil extrascolaire Cottens (AES)	026 477 33 90
----------------------------------------	---------------

FEU	118
-----	-----

Ambulance	144
-----------	-----

Arrivée dans la commune - dépôt des papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont **l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les quatorze jours suivant leur arrivée** et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse; une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

En outre, une **attestation d'affiliation à une caisse maladie** reconnue doit être fournie à l'administration communale. L'administration doit être également en possession d'une **attestation de l'assurance ménage et du numéro AVS de ses habitants.**

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas:

- de mariage
- de divorce
- de décès du conjoint
- à la majorité

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

L'administration communale

Horaire de la déchetterie

HIVER

(du 1^{er} novembre au 31 mars)

Mercredi	de 17 h. à 18 h.
Samedi	de 10 h. à 11 h. 30 de 14 h. à 16 h.

Fermeture le mercredi en janvier et février

ÉTÉ

(du 1^{er} avril au 31 octobre)

Mercredi	de 17 h. à 19 h.
Samedi	de 10 h. à 11 h. 30 de 14 h. à 17 h.

Le mot du syndic

Chères Cottensoises et chers Cottensois,

S'il n'y avait pas d'hiver, le printemps ne serait pas si agréable! Si cette citation venait à se vérifier, on pourrait sans autre pronostiquer qu'avec l'hiver que l'on a eu, le printemps (lorsqu'il viendra!) devrait être radieux!

En tous les cas, il le sera au niveau des comptes communaux puisque ceux-ci, pour l'année 2012, affichent un bénéfice après amortissements et constitution d'une réserve, de Fr. 12'176,08. Ce résultat positif est encourageant et je remercie mes collègues du conseil pour la discipline démontrée tout au long de l'année pour respecter les budgets.

Au début de cette législature, la réfection du réseau routier communal constituait un des principaux objectifs pour le Conseil communal. Aujourd'hui, le conseil n'a pas changé sa vision et deux nouvelles importantes réalisations se profilent à l'horizon.

Avec l'agrandissement de la résidence St-Martin ainsi que l'ouverture du cabinet de médecins, l'accès au home est devenu encore plus problématique. Dès lors, une nouvelle route devenait une nécessité afin d'en faciliter l'accès et assurer la sécurité des piétons.

Après d'innombrables années de négociations, d'échanges, de reports etc., il semblerait que le rabaissement de la route cantonale sous le pont CFF s'effectuerait cette année. Toutefois, la prudence et le conditionnel restent de mise étant donné les très nombreuses désillusions rencontrées jusqu'à ce jour avec ce chantier.

La prolongation de l'hiver a quelque peu retardé la reprise du chantier de la route du Centre. Cependant, maintenant tout est rentré dans l'ordre et, sauf mauvaise surprise de dernière minute, les délais et le budget devraient être tenus. Il est réjouissant de relever la très bonne collaboration instaurée entre les ouvriers du chantier et les riverains; ce qui contribue au bon déroulement des travaux même lorsque les conditions sont difficiles et défavorables.

Pour marquer la fin de ce premier chantier routier de la commune, une fête villageoise sera organisée le samedi 7 septembre 2013. Cette fête sera aussi l'occasion pour les sociétés villageoises de se présenter à la population. D'avance, je les en remercie d'avoir spontanément accepté de participer à cette rencontre qui remportera, j'en suis convaincu, un franc succès populaire.

Alors réservez d'ores et déjà cette date qui sera une bonne occasion de se retrouver et ainsi d'animer le nouveau centre du village.

Je me réjouis de vous rencontrer lors de l'assemblée du 30 avril 2013 et vous souhaite par avance, un bel été ensoleillé et coloré.

Nicolas Chardonens, syndic

infos pratiques

Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Cottens tient à disposition:

deux cartes journalières «Flexicard» 2^e classe

qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de **Fr. 35.- par jour et par carte** pour la population de Cottens.

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en première classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de les réserver par téléphone à l'administration communale (026 477 93 00) ou par courriel (admin@cottens-fr.ch). Les cartes devront être retirées et payées deux jours ouvrables suivant leur réservation. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.

Nous souhaitons que vous profitiez au maximum de ces cartes pour vos voyages ou excursions dans toute la Suisse.

L'agenda des sociétés locales

Avril 2013

Lu	1	Course au renard AMCC
Me	17	Assemblée annuelle USL
Ve	26	Concert Fanfare les Martinets
Sa	27	Loto Samaritains

Mai 2013

Sa	4	Loto relève Tireurs sportifs
Sa	11	Loto Fanfare les Martinets
Sa	18	Loto FC Cottens Ecole de foot
Di	19	Course de nuit AMCC
Sa	25	Loto Commission scolaire
Sa-Di	25-26	Fête cant. Lutte

Juin 2013

Sa	1	Loto Choeur mixte
Di	9	Pique-nique FC Cottens
Ve	14	Audition Ecole de musique

Juillet 2013

Di	7	Course de jour AMCC
----	---	---------------------

Août 2013

Ve	9	Tournoi Seniors FC Cottens
Sa	24	Loto Fanfare les Martinets
Je	29	Assemblée Choeur mixte
Sa	31	Loto Amicale des pompiers

Septembre 2013

Di	1	Pique-nique Choeur mixte
Sa	7	Fête villageoise
Ve	13	Assemblée annuelle Fanfare
Sa-Di	14-15	Sortie 60 ^e AMCC
Sa	21	Loto FC Cottens Juniors
Sa	21	Matinée de chant Choeur mixte
Sa	28	Loto Samaritains

Octobre 2013

Sa	5	Loto Vétérans Tireurs sportifs Cottens
Sa	12	Loto FC Cottens Seniors
Sa	19	Loto Jeunesse
Ve	25	Assemblée générale AMCC
Sa	26	Loto Choeur mixte

Novembre 2013

Sa	9	Vente de vins FC Cottens
Ve-Sa	22-23	Spectacle 30 ^e Théâtre
Sa	23	Fondue Ste-Cécile Choeur mixte
Sa	30	Loto Fanfare les Martinets

Décembre 2013

Di	8	Marché de Noël Commission scolaire
Sa	14	Concert de l'Avent Fanfare
Sa	21	Loto Tireurs sportifs Cottens



Commune de Cottens

Assemblée communale du 30 avril 2013 à 20h., à la salle paroissiale

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2012**
(ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration / Assemblées communales)
2. **Comptes de fonctionnement et des investissements 2012**
Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
Approbation
3. **Budget communal des investissements 2013 – complément**

3.1. Réaménagement de la route de la Résidence	Fr. 250'000.-
Participation de tiers	Fr. 100'000.-
Solde à charge de la commune	Fr. 150'000.-
Rapport de la Commission financière	
Vote du crédit y relatif	
4. **Nomination d'un organe de révision**
5. **Adoption du règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces (modification de l'article 3)** (le règlement peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration / Assemblées communales)
6. **Admission de la commune de Corpataux-Magnedens comme membre de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)**
7. **Présentation du plan financier 2013-2018** (LCo – art. 86d al. 3)
8. **Divers**

Le Conseil communal

BÉNÉVOLE? POURQUOI PAS!



Intéressé-e par un engagement bénévole?

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- a été créé en 2005 et regroupe plus de 70 organisations membres
- est une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat
- assure la présence et la visibilité du bénévolat dans les médias

Les membres du réseau

- sont des associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- assurent une formation et un encadrement des activités bénévoles dans une ambiance de travail conviviale

Intéressé/e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch

Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte de la Fonderie 8c, 1700 Fribourg, Tél : 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch

Développement des objets du tractanda

2. Comptes 2012

Le Conseil communal a mis tout en œuvre au long de l'année 2012 afin de servir au mieux la population villageoise tout en respectant le budget voté en assemblée.

Pour environ 2/3 des comptes, les charges sont plus faibles que prévues. Il s'agit des comptes de l'«administration» avec Fr. 45'388.– de moins, de l'«enseignement et la formation» avec Fr. 45'473.– de moins, «transports et communication» Fr. 10'609.– de moins, «protection, aménagement de l'environnement» Fr. 44'482.– de moins.

Concernant l'«approvisionnement en eau», une baisse des frais d'entretien nous a permis de créer une réserve de Fr. 45'742.–. Une réserve de Fr. 28'320.– a été aussi constituée au compte de la «protection des eaux» grâce à une baisse de Fr. 32'899.– des frais d'entretien, des charges d'amortissements et d'intérêts. Une troisième réserve de Fr. 2'145.– a été constituée au compte «ordures ménagères». Les excédents de recettes de ces trois rubriques ne peuvent pas servir à alimenter le ménage communal, c'est pourquoi nous sommes obligés de les mettre en réserve afin d'être utilisés les années suivantes à l'intérieur des mêmes comptes.

Pour les rubriques suivantes, les dépenses ont été supérieures au budget. Il s'agit de la rubrique «culture et loisirs» plus Fr. 5'588.–, de la rubrique «santé» plus Fr. 22'957.– et de la rubrique «affaires sociales» plus Fr. 14'156.–.

Finances et impôts: globalement nous avons encaissé Fr. 426'944.– de plus que prévu au budget. Comparativement à 2011, le surplus était de Fr. 602'826.–. La répartition entre les différents impôts n'est pas du tout la même. Nous avons en 2011 un excédent de recettes à l'impôt sur le revenu de Fr. 442'000.– alors qu'en 2012, il n'est plus que de Fr. 91'671.–. Par contre, l'impôt sur les prestations en capital a

été multiplié par 3,5 pour arriver à Fr. 144'050.–. Les impôts en relation avec les transactions immobilières ont connu une augmentation de 150%. Le nombre et la valeur des transactions de biens immobiliers se sont accrus.

Avec toutes ces bonnes nouvelles, nos comptes bouclent avec un résultat de Fr. 611'069,73 avant les amortissements supplémentaires dont voici la liste:

Rénovation complexe scolaire	Fr. 20'750.00
Aménagement abri camion	Fr. 5'324.20
Crédit étude construction école	Fr. 117'122.95
Travaux mise séparatif route Autigny-Verna	Fr. 117'914.70
Etude modération trafic réseau communal	Fr. 27'810.00
Etude réaménagement de la route du Centre	Fr. 16'170.20
Réfection du chemin de la Quenoille	Fr. 25'086.65
Aménagement carrefour «Bimont»	Fr. 47'209.40
Plan d'aménagement local	Fr. 121'505.55
Total amortissements supplémentaires	Fr. 498'893.65

Une réserve a également été créée pour les routes de Fr. 100'000.–; celle-ci devrait servir à la réfection de la route d'Autigny.

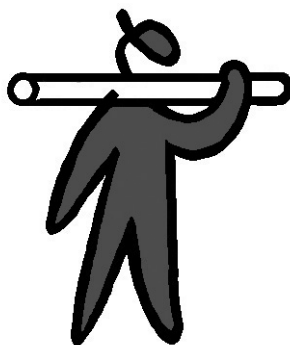
En résumé, les comptes de fonctionnement 2012 présentent un excédent de revenu de **Fr. 12'176.08.**

Les comptes d'investissement 2012 présentent quant à eux un excédent de charges de **Fr. 1'023'141.70.** L'essentiel des dépenses d'investissement concerne l'aménagement de la route du Centre et de façon plus «modeste», l'aménagement du local pour le service du feu ACC ainsi que l'installation des panneaux solaires photovoltaïques.

**Liste des engagements hors-bilan
au 31.12.2012**

Association de communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	Fr. 209'790.-	Résidence pour personnes âgées St-Martin, Cottens	Fr. 2'145'082.50
Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest	Fr. 651'785.25	Service social Sarine-Ouest (situation au 31.12.2011)	Fr. 4'163.50
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français	Fr. 767'008.-	Corporation de triage Sarine-Ouest	Fr. 5'158.-
		Engagement total	Fr. 3'782'987.25

Installations
Clerc
s.à.r.l.
SANITAIRE
CHAUFFAGE
VENTILATION



Emmanuel Clerc

Rte du Centre 11
1741 Cottens

Tél. 026 477 34 14
Fax 026 477 34 16
Natel 079 204 18 75

3. Budget communal des investissements 2013 - complément

3.1. Réaménagement de la route de la Résidence

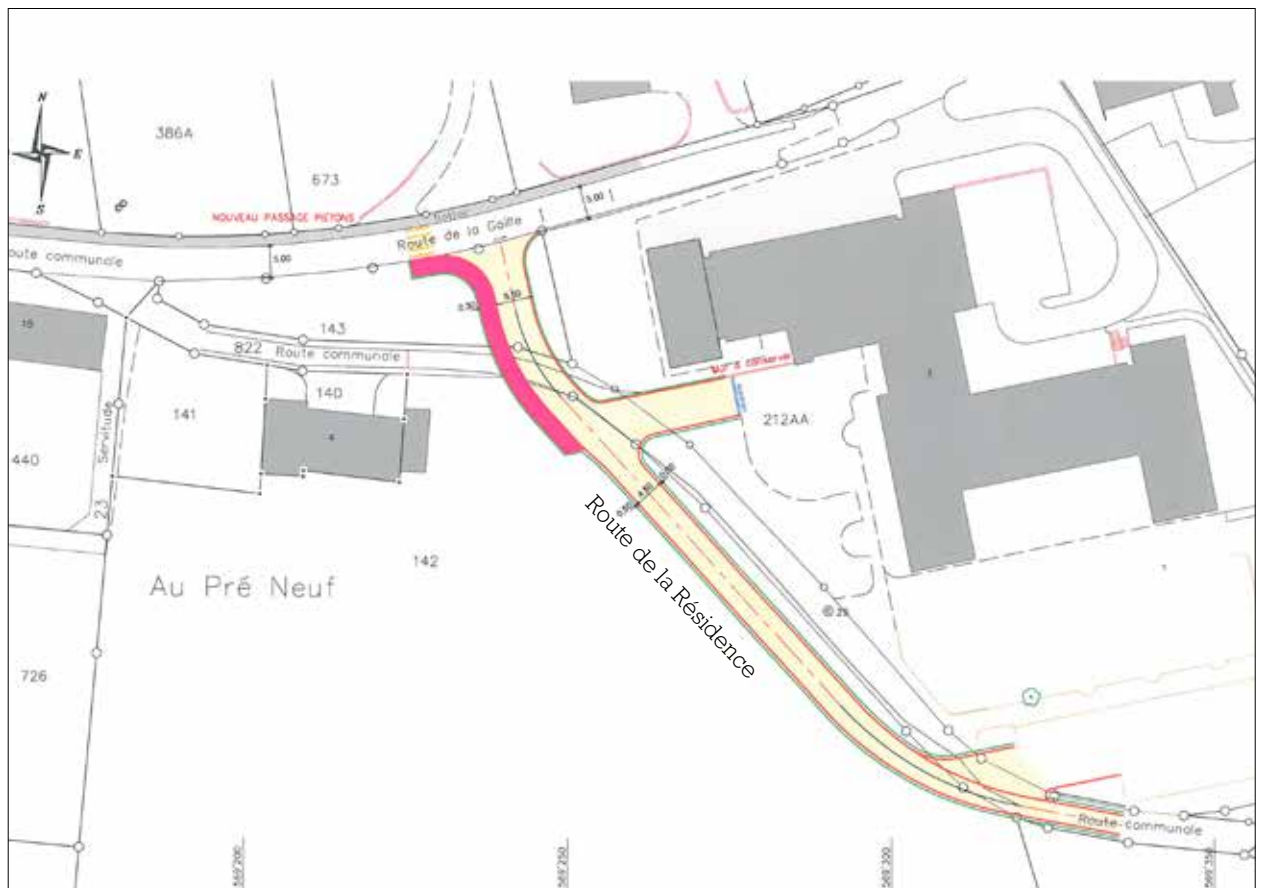
Voici maintenant plus de trois ans que le Conseil communal est en discussion avec le Conseil de fondation afin d'améliorer l'accès à la Résidence St-Martin. Dans le cadre de la révision générale du plan d'aménagement local, le propriétaire de la parcelle qui se situe en face de la Résidence, M. Pierre Horner, a émis le souhait d'augmenter sa surface de terrain constructible.

Pour le Conseil communal, les objectifs sont multiples: éliminer le carrefour dangereux au niveau de la route de la Goille, donner accès à la parcelle de M. Pierre Horner depuis la route de la Résidence, créer un accès digne de ce nom à la Résidence (techniquement la pente doit être inférieure à 7% pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite) et ceci, bien sûr, tout en essayant de maîtriser les coûts.

Un nombre important de réflexions, de réunions, de courriers ont été nécessaires pour aboutir au projet (ci-dessous) qui sera présenté lors de la prochaine assemblée.

Le coût des travaux est devisé à Fr. 250'000.- TTC. Il sera financé de la façon suivante: Fr. 50'000.- par M. Pierre Horner, Fr. 50'000.- par la Fondation Saint-Martin et le solde de Fr. 150'000.- par la commune.

Une réserve a été créée lors de l'assemblée des comptes 2011 du 1^{er} mai 2012 de Fr. 150'000.-, réserve qui sera utilisée pour cet investissement. De ce fait, aucun amortissement, ni emprunt ne grèvera les comptes de la commune.





Société fiduciaire d'expertises et de révision – Conseils juridiques et fiscaux

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2012
à l'attention du Conseil communal et de la Commission financière de la

Commune de Cottens

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de Cottens pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98b de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

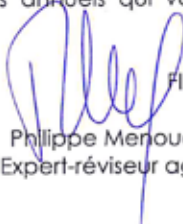
Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.


Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis clôturant avec un excédent de produits de CHF 12'176.08.

Fribourg, le 12 mars 2013


Philippe Meroud
Expert-réviseur agréé

FIDUCONSULT SA

Alain Richard
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Annexes : comptes annuels

Rue des Pilettes 3 Case postale 144 CH-1705 Fribourg
Téléphone 026 422 72 00 Téléfax 026 422 72 80 E-mail: fiduconsult@fiduconsult.ch

Member of EuroAudit international Membre de la CHAMBRE FIDUCIAIRE

4. Nomination d'un organe de révision

Conformément à l'article 10 lettre q de la loi sur les communes, l'assemblée communale doit désigner l'organe de révision sur la base de la proposition de la Commission financière.

La durée du mandat accordé à la société Fiducosult SA (six ans) est échuë avec la révision des comptes 2012.

La Commission financière émettra une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale du 30 avril 2013 (article 97 lettre c de la LCom).

5. Modification de l'article 3 du règlement relatif à l'ouverture des commerces

Par cette modification d'article, le Conseil communal a une plus grande compétence pour modifier le jour de la nocturne. Sans changement de cet article, l'assemblée serait amenée à voter un nouveau règlement à chaque nouvelle demande.

Actuel article 3 du règlement:

Chaque jeudi, sauf dans le cas où il s'agit d'un jour férié, l'heure de fermeture pour l'ensemble des commerces est fixée à 21 heures.

Modification proposée:

Un soir ouvrable par semaine, à l'exception du samedi et du dimanche et sauf dans le cas où il s'agit d'un jour férié, le Conseil communal autorise l'heure de fermeture pour l'ensemble des commerces à 21 heures.

6. Adhésion de la commune de Corpataux-Magnedens à l'AEGN

La commune de Corpataux-Magnedens se trouve dans la même situation que la commune de Cottens en 2009. Elle possède une STEP presque identique à l'ancienne STEP de Cottens et les résultats des analyses du rejet de ses eaux usées ne parviennent plus à satisfaire les exigences fédérales et cantonales. Elle a donc opté pour une solution identique à celle de Cottens et elle a fait une demande officielle d'adhésion à l'AEGN (association pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la Neirigue) pour se raccorder à la station d'épuration d'Autigny.

Le 10 décembre 2012, l'assemblée communale de Corpataux-Magnedens a accepté le projet d'adhésion à l'AEGN.

Les conditions d'adhésion calculées et fixées par l'AEGN sont les suivantes:

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|
| • Participation d'entrée | Fr. 550'000.– |
| • Participation aux frais de fonctionnement et d'investissements futurs | 6,461 % |
| • Participation aux transformations de la STEP | 6,461 % |

La réalisation des travaux s'effectuera en 2013 et 2014 et la mise en service du raccordement et l'adhésion seront effectives au 1^{er} janvier 2015. L'adhésion de Corpataux-Magnedens à l'AEGN diminuera le taux de participation aux frais de fonctionnement et d'exploitation de la STEP d'Autigny pour les 11 communes de l'association. Pour Cottens, il en résultera une diminution d'environ 10 % de ses frais.

Le 6 décembre 2012, l'assemblée des délégués des 11 communes de l'AEGN a accepté à l'unanimité l'adhésion de Corpataux-Magnedens. Pour que cette décision soit définitive, chaque assemblée communale de chaque commune de l'association doit se prononcer favorablement sur cette adhésion. Les communes de l'AEGN sont: Autigny, Chénens, Cottens, Farvagny, La Folliaz, Le Glèbe, Massonnens, Rossens, Villaz-St-Pierre, Villorsonens et Vuisternens-en-Ogoz.

La BCF, proche de vous!



HEURES D'OUVERTURE:

Lundi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Mardi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Mercredi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Jeudi	08h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Vendredi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00

7. Présentation du plan financier 2013-2018

Le plan financier sert à planifier les investissements et les conséquences financières pour les cinq prochaines années.

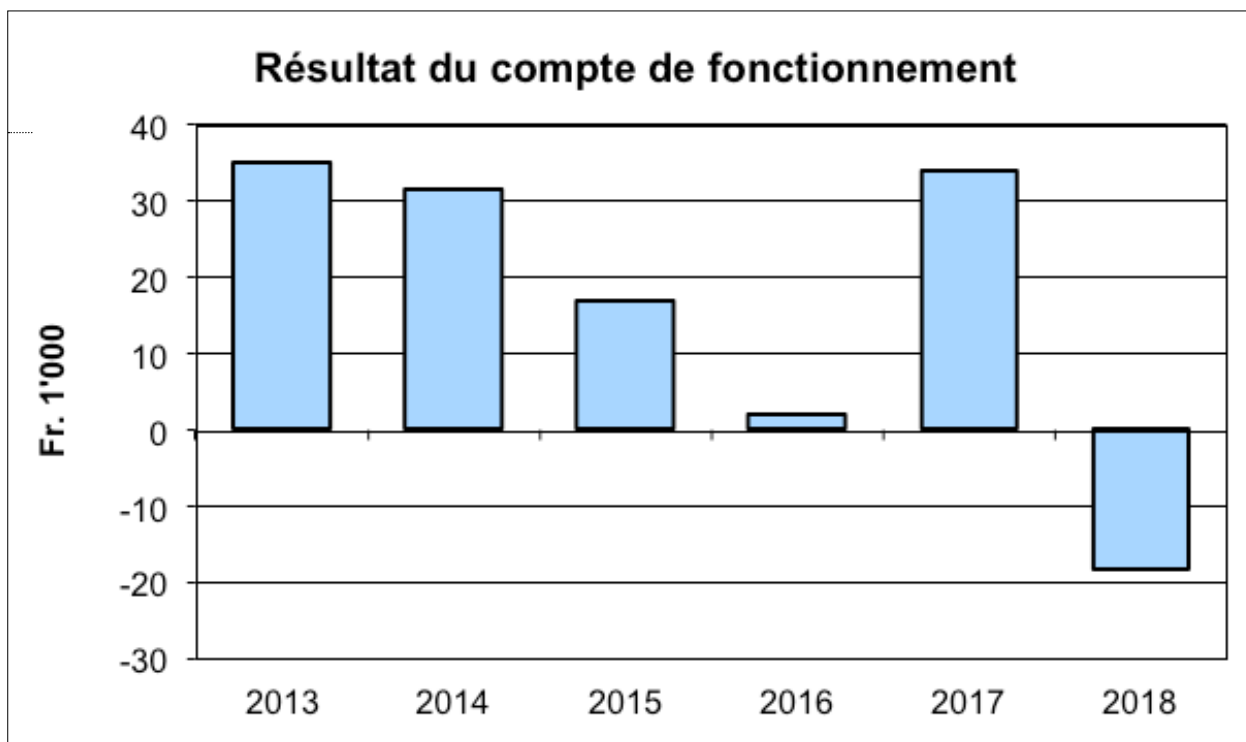
Le résultat du compte de fonctionnement (tableau ci-dessous) se base sur une augmentation linéaire des charges et des recettes, entre autre les rentrées fiscales.

Comparativement au dernier plan financier (2011-2016) présenté en assemblée communale du 28 juin 2011, le plan financier 2013-2018 ne fait pas apparaître de déficit, excepté pour 2018. Cette situation est due aux bons résultats des comptes 2011 et 2012 qui ont permis des amortissements supplémentaires pour Fr. 1'052'437.70.

La prévision pour l'année 2018 laisse apparaître une diminution du résultat. Cette diminution est la conséquence d'une **simulation** d'une baisse de la recette fiscale (diminution du coefficient d'impôt sur le revenu des personnes physiques).

Le Conseil communal est conscient de l'effort fourni par les contribuables depuis le 1^{er} janvier 2008 (coefficient 89). Il juge qu'au vu des investissements qui doivent encore être réalisés et ceci malgré les bons résultats aux comptes, que cet effort doit être poursuivi encore un certain temps.

Le plan financier 2013-2018 sera présenté plus en détail lors de l'assemblée du 30 avril prochain.



in good company



**Nous vous
accompagnons**



Dominique Magnin
Diplôme fédéral en assurances
Conseiller en fonds de placement
Route de la Goille 58, 1741 Cottens

Mobile 079 687 87 71
dominique.magnin@baloise.ch

www.baloise.ch

FROMAGERIE DE COTTENS

Famille Descloux-Jaquet



Rte du Centre 19
1741 Cottens
Tél. 026 477 32 33
Fax 026 477 32 65
E-mail: do.descloux@bluewin.ch

Les infos des dicastères

○ Reprise du dégrilleur-dessableur par l'AEGN

Après plusieurs séances d'expertises et de visions locales par les ingénieurs du bureau d'études Ribi SA, le responsable de la STEP d'Autigny et la direction de l'AEGN (Association pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la Neirigue), l'assemblée des délégués de cette association a accepté à l'unanimité de reprendre le dégrilleur-dessableur situé juste en amont de la station de pompage. Il a été clairement établi que cette installation fait partie intégrante de la station de pompage et améliore de façon significative le bon fonctionnement de la STEP. En effet, les gros déchets sont stoppés à l'entrée du dégrilleur-dessableur; ce qui diminue grandement l'usure des pompes de la station de pompage.

Cette opération permettra une diminution des frais d'entretien à la charge de la commune d'environ Fr. 8'000.– par année.

○ Plan de fusion

Le Conseil communal a été sollicité par le préfet afin de se prononcer sur les 3 variantes de plan de fusion du district de la Sarine qui seront présentées au canton.

Dans sa réponse, le conseil dans sa majorité soutient la variante 2 (10 communes: Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Corserey, Cottens, Matran, Neyruz, Noréaz et Prez-vers-Noréaz). Ce scénario est certes très ambitieux mais représente une vision d'avenir qui permettra d'avoir une politique cohérente et efficace dans des domaines tels que l'aménagement, les transports et les infrastructures.

Par contre, il rejette la solution de fusion par étape et regrette que l'on puisse soutenir ce genre de projets même si ceux-ci sont déjà en cours. Il juge que ce genre de démarche est risqué et peut compromettre les projets de fusions du district.

○ Route du Centre

L'hiver rigoureux que nous venons de traverser a quelque peu ralenti la tâche de l'entreprise active à la route du Centre. Actuellement, les travaux de mise en séparatif et d'adduction d'eau sont réalisés. Leurs coûts sont légèrement en-dessous du crédit voté en assemblée du 20 décembre 2011. Un décompte vous sera présenté lors de l'assemblée du budget 2014.

En ce qui concerne la route et ses abords proprement dits, une dernière étape de goudronnage sera réalisée au courant du mois d'avril. Elle concernera le tour de l'église, le tapis de finition sur le trottoir ainsi que la place du bureau communal. Par la même occasion, le reste du chemin de la Quenoille sera terminé. Le tapis de finition sur la route sera posé seulement au printemps 2014. En effet, l'entreprise et notre mandataire nous recommandent de laisser passer encore un hiver afin que le coffre de la route puisse se tasser encore un peu, particulièrement là où les conduites ont été installées.

○ Route cantonale

Lors de la mise à l'enquête du dossier au printemps 2012, les CFF ont demandé une étude complémentaire relative à la stabilité de l'ouvrage. Les CFF ont validé les mesures préconisées par le service des ponts et chaussées en mars dernier.

Maintenant que les oppositions sont levées, la DAEC (Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions) peut enfin délivrer une autorisation de construire.

Le chantier débutera dans le meilleur des cas au mois de juin 2013, selon les informations du service des ponts et chaussées et durera entre 2 et 3 mois. La circulation sera réglée par des feux lorsque le croisement de deux véhicules ne sera pas possible.

www.dupli.ch

duplire 
VOS PAPETERIES

© www.raa.ch

1630 BULLE

Grand-Rue 20
Tél. 026 912 11 66
Fax 026 912 21 63
bulle@dupli.ch

1762 GIVISIEZ

Rte André-Piller 2
Tél. 026 460 20 30
Fax 026 460 20 31
givisiez@dupli.ch

3280 MURTEN

Bahnhofstrasse 8
Tél. 026 670 10 70
Fax 026 670 31 77
murten@dupli.ch

3186 DUEDINGEN

Hauptstrasse 17
Tél. 026 493 33 55
Fax 026 493 37 22
duedingen@dupli.ch

SOS DETTES.CH

Règlement de vos dettes avec une mensualité calculée au plus près de vos possibilités financières

Rachat de vos actes de défaut de biens au meilleur prix

Traitement des déclarations d'impôts VD/VS/FR/GE/NE

Conseils et accompagnement efficaces assurés

Une expérience de plus de 30 ans 100% à votre service

026 929 02 00

Pass. Blancherie 2 - 1530 Payerne
www.gestifin.ch

026 929 02 07

1741 Cottens
www.rofigest.ch

○ Gestion des déchets

Le compte des ordures ménagères 2012 est équilibré et a même dégagé une réserve de Fr. 2'145.00 qui servira à la transformation de la déchetterie. Ce bon résultat provient essentiellement de divers changements dans la gestion des déchets malgré une très forte augmentation du volume de ceux-ci de + 41.8 tonnes soit + 14.9 %. Sur le tableau ci-dessous vous pouvez constater également une très forte progression de + 38 % des déchets encombrants.

Plusieurs changements et améliorations au niveau du tri à la déchetterie, notamment la récolte des bouteilles de PET, des canettes d'aluminium et des déchets encombrants en bois ainsi qu'un changement de partenariat pour la

gestion des bennes ont été très profitables financièrement. Ces mesures ont permis de maintenir les taxes à leur niveau actuel malgré l'augmentation du volume de déchets.

Le recyclage des déchets est en pleine évolution et chaque année voire chaque mois il y a de nouvelles méthodes de récupération et de revalorisation. Nous essayons d'être le plus actif possible pour apporter un soin particulier à leur élimination afin de protéger l'environnement, préserver les ressources de notre planète et essayer d'abaisser ou du moins de stabiliser l'évolution des coûts. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre indispensable collaboration.

Type de déchet	2011 en kg	2012 en kg	Différence en kg	Différence en %
Ordures ménagères	184'220	203'350	19'130	10.4%
Déchets encombrants	56'560	23'320	33'240	-58.8%
Déchets encombrants en bois	-	54'760	54'760	-
Total déchets encombrants	56'560	78'080	21'520	38.0%
Total verre	39'650	40'800	1'150	2.9%
Total	280'430	322'230	41'800	14.9%

○ Café de la Gare

Au début du mois de mars, une délégation du Conseil communal a rencontré M. Décotterd, propriétaire du café de la Gare, pour faire le point de la situation.

Il nous a informé que la situation n'avait pas évolué depuis notre dernière rencontre et que le café était actuellement toujours à louer (surface brute) ou l'immeuble entier à vendre.

Comme cette situation perdure depuis bien trop longtemps maintenant, le Conseil communal a pris l'initiative de lui proposer qu'il

rachète les servitudes du rez de chaussé pour le prix de Fr. 140'000.-. Cela étant, il pourrait disposer de cet espace comme bon lui semble en n'ayant plus l'obligation d'y faire un café.

D'autre part, il lui a été expressément précisé que cette offre était bien évidemment conditionnée par l'acceptation de cette proposition par l'assemblée communale.

M. Décotterd a refusé l'offre; il garde toujours espoir de trouver l'oiseau rare pour reprendre cet établissement ou racheter le bâtiment !

○ **Explications du Conseil communal concernant la recommandation de la surveillance des prix au sujet de la taxe d'épuration**

Notre commune est actuellement sous le coup d'une contestation des tarifs de sa taxe d'épuration.

A plusieurs reprises, nous avons donc soumis nos arguments à la surveillance des prix. De plus, nous avons demandé aux services des communes et de l'environnement du canton de se prononcer sur les divergences relevées par la surveillance des prix.

Pour bien comprendre la situation et pour respecter la loi cantonale sur l'information et l'accès aux documents (LInf) et répondre aux exigences de la surveillance des prix, nous publions l'entier de ces échanges sur notre site Internet www.cottens-fr.ch, sous Actualité. Vous pouvez également consulter ces documents à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Explication de la situation:

- La commune applique les taux minimaux d'amortissement annuel des emprunts conformément au contrôle de l'endettement établi par le Service des communes du can-

ton et en application de l'article 53 du règlement d'application de la loi sur les communes.

- Les frais d'entretien et de fonctionnement de l'AEGN (Association pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la Neirigue) sont calculés également avec des taux d'amortissement des installations conformément au règlement d'application de la loi sur les communes. Notre participation est calculée selon une clé de répartition basée sur le volume et le degré de pollution de nos eaux usées.
- La commune n'applique pas dans sa calcul de la taxe, la valeur de renouvellement de 1,25% des installations. Ceci aurait pour effet d'augmenter encore plus cette taxe.

Il appartient à la surveillance des prix d'intervenir auprès de l'Etat de Fribourg pour faire modifier les taux d'amortissements obligatoires prévus à l'article 53 du ReLCo. Notre commune se doit de respecter et d'appliquer ces règles cantonales.

 <p>COTTENS Les Résidences Belmont</p> <p>Sylviane Montandon 079 947 39 40 - www.vilarel.ch</p>	
 <p>10 appartements vendus et 2 réservés</p>	<p>A vendre 21 appartements de grand standing, avec un ensoleillement idéal et une belle vue dégagée, intégrés dans un complexe de qualité et de style comprenant un centre commercial (Denner, boulangerie, Tea-Room, banque, boucherie, poste) avec parking souterrain, situés à 6 minutes de la gafe et de l'école.</p> <p> GÉRANCES GIROUD <i>des ailes pour vous...</i></p> <p>026 408 95 68 GERANCES-GIROUD.CH</p>

○ **L'équipe mobile de soins palliatifs VOLTIGO**

Que sont les soins palliatifs?

Ils cherchent à améliorer la qualité de vie des patients et de leur famille, face aux conséquences d'une maladie potentiellement mortelle, par la prévention et le soulagement de la souffrance, identifiée précocement et évaluée avec précision, ainsi que le traitement de la douleur et des autres problèmes physiques, psychologiques et spirituels qui lui sont liés (définition de l'Organisation Mondiale de la Santé). Ils soutiennent la vie et n'entendent ni accélérer ni repousser la mort.

L'équipe mobile de soins palliatifs VOLTIGO a été mise sur pied conjointement par la ligue fribourgeoise contre le cancer et l'hôpital fribourgeois dans le cadre d'un projet de développement cantonal.

Qui sont-ils?

C'est une équipe pluridisciplinaire regroupant des médecins et des infirmiers(ères) formé(e)s dans le domaine des soins palliatifs et exerçant dans le cadre d'une équipe mobile.

Quelle mission?

Elle contribue à renforcer les compétences des professionnels pour que toute la population fribourgeoise puisse bénéficier de soins palliatifs.

Quelles prestations?

Soutenir et conseiller les professionnels et les bénévoles engagés dans des situations de maladie grave et/ou incurable.

Evaluer des situations complexes en termes de gestion de symptômes ou de perspectives de fin de vie et ce, quelle que soit la maladie dont souffre la personne.

Orienter les personnes malades et leurs proches dans le réseau de soins fribourgeois.

Contribuer à soutenir, en partenariat avec les services existants, le maintien à domicile d'une personne en fin de vie.

Etendre les possibilités d'aide en renforçant la sécurité et en effectuant des soins palliatifs à titre subsidiaire et sur délégation.

Réaliser des activités de formation.

Qui peut les contacter?

Les équipes de soins des institutions socio-sanitaires.

L'ensemble des professionnels et des bénévoles engagés auprès de personnes en situation de soins palliatifs.

Les personnes malades et leurs proches.

Quand et comment les contacter?

Les jours ouvrables du lundi au vendredi

De 7h30 à 18h00

Tél. 026 426 00 00

voltigo@liguessante-fr.ch

www.liguessante-fr.ch

Référence brochure VOLTIGO

Samedi 7 septembre 2013

Fête villageoise

Pour cette occasion, nous sommes à la recherche d'anciennes photos de Cottens et plus particulièrement de la route du Centre.

Si vous êtes disposés à nous les mettre à disposition, merci de nous le faire savoir au 026 477 93 00.

2013 marque 300 ans de durabilité forestière

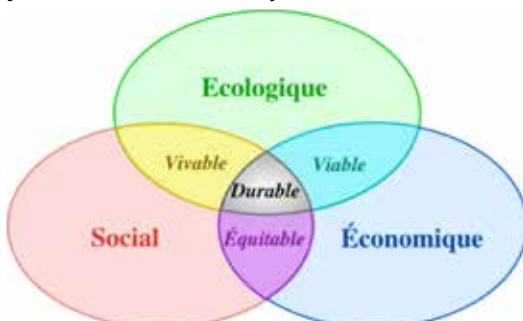
«Sans exception, toutes les civilisations considérées comme grandes se sont développées en pensant que les ressources étaient infinies. Elles ont en conséquence détruit l'environnement sans discernement.»¹

Durabilité européenne vieille de 3 siècles

Alors que les réserves de bois s'amenuisaient, la notion que «les maîtres des eaux et forez enquerrent et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forez se puissent perpétuellement soustenir en bon estat» est évoquée en 1346 déjà dans l'Ordonnance de Brunoy sous Philippe VI de Valois, ceci afin de pérenniser les ressources forestières. Le concept de *durabilité* apparaît en 1713 pour la première fois dans un traité allemand complet sur l'économie forestière «*Sylvicultura oeconomica*». Son auteur, Hans Carl von Carlowitz (1645-1714), était administrateur des mines en Saxe et devait faire face à la pénurie de bois suite à la surexploitation des forêts pour l'étayage et l'approvisionnement des fours. Son ouvrage présente des instructions et réflexions quant à la gestion durable des ressources forestières. La journée internationale de la forêt du 21 mars retient donc cette date de 1713 afin de commémorer 300 ans de gestion forestière durable.

La durabilité, c'est quoi ?

Selon la FAO² : «La gestion durable des forêts signifie la gestion et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes».



La durabilité est atteinte lorsqu'un équilibre est trouvé entre les trois piliers de fonctionnement d'une société.

La forêt est à l'image de l'équilibre nécessaire entre piliers du fonctionnement durable d'une société (voir schéma ci-dessus). Elle produit du bois, accueille le public et abrite un milieu naturel riche. L'harmonie entre ces fonctions vitales est nécessaire à notre bien-être.

En d'autres termes et de manière simpliste : «Il n'est pas exploité annuellement plus de bois que la forêt n'en produit.» Ce principe élémentaire de durabilité est appliqué déjà depuis de nombreuses décennies en Suisse et dans notre canton. Ce principe a permis de conserver l'étendue de nos forêts. En réalité, nous n'exploitons pas la totalité de l'accroissement des forêts du canton de Fribourg. En effet, ces dernières produisent environ un demi million de mètres cubes chaque année et nous n'en exploitons que 275'000 m³.



Les forêts fribourgeoises produisent un cube de 24 cm de côté chaque seconde.

Exploitation forestière durable

En plus d'une exploitation mesurée, la sylviculture³ moderne et durable est attentive à la composition d'une forêt en fonction des caractéristiques du milieu naturel présent. Chaque espèce d'arbre ayant des besoins spécifiques est introduite ou favorisée en fonction du type de sol, de l'altitude, de l'exposition ou encore des conditions hydrologiques rencontrées. Les forêts ainsi exploitées présentent un aspect plus proche de la nature. Une attention particulière est encore apportée à la préservation des sols. L'utilisation d'engrais ou d'herbicides est notamment interdite en forêt. Tous ces éléments contribuent au maintien de la diversité biologique, de la productivité mais aussi pérennise un accueil du public de qualité en forêt. L'équilibre des 3 piliers écologique - social - économique est ainsi recherché en permanence.

La durabilité de demain

La Suisse s'est dotée depuis la fin du 19^{ème} déjà d'une législation forestière très aboutie, ce qui a permis de protéger et de conserver de manière efficace l'aire forestière. La forêt de demain devra faire face aux toujours plus nombreuses et diverses sollicitations de la société. Il s'agira alors de préserver ce fragile équilibre entre les trois piliers, gage de la durabilité humaine.

Hauterive FR, 2013

Service des forêts et de la faune, Frédéric Schneider
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement

¹François Le Tacon, Directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), France

²Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA ou FAO en anglais)

³sylviculture : culture de la forêt (sylva en latin)

NEW MAZDA 6

A DÉCOUVRIR EN AVANT

PREMIÈRE DÈS DÉCEMBRE



VOTRE UNIQUE CONCESSIONNAIRE

MAZDA ET NISSAN POUR LA RÉGION FRIBOURGEOISE

www.garagelacilla.ch



Garage de l'Autoroute
JJ Lacilla SA

Rte du Bois 1 - 1753 Matran - +41 26 409 70 80



VILACOLOR SARL

Peinture - Gypserie
Rénovation de façade

Route de la Bahise 2
1740 NEYRUZ

079 208 35 48



**PAROISSE
DE COTTENS**

1741 COTTENS

CONVOCATION

*Les paroissiennes et les paroissiens catholiques de Cottens
ayant 16 ans révolus sont convoqués en assemblée ordinaire le*

***Mardi 23 avril 2013 à 20h15
à la salle paroissiale***

TRACTANDA :

1. *Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 25 avril 2012*
2. *Comptes 2012*
 - a. *fonctionnement*
 - *présentation, rapport de la commission financière, approbation*
3. *Budget 2013*
 - a. *fonctionnement*
 - *présentation, rapport de la commission financière, approbation*
 - b. *investissements*
 - *remplacement du rideau accordéon de la grande salle*
 - *remplacement de fenêtres*
 - *présentation, rapport de la commission financière, approbation*
4. *Election de la commission financière*
5. *Election des grands électeurs*
6. *Approbation du mode de convocation de l'assemblée paroissiale pour la période administrative*
7. *Message de Monsieur le Curé*
8. *Rapport de la pastorale*
9. *Rapport du président*
10. *Divers*

LE CONSEIL PAROISSIAL



ARTISANS/COMMERCANTS AU VILLAGE, RIEN QUE DES AVANTAGES !

Et les avantages sont nombreux de faire ses courses au village !



Un gain de temps. Pas d'embouteillage ! Pas de souci de place de parc ! Pas de dizaines de kilomètres à faire avec votre voiture !



Ne pas ou peu employer sa voiture pour faire ses courses, c'est faire de grandes économies ! De plus, vos artisans soutiennent parfaitement la comparaison avec les prix mais surtout avec la qualité !



Evidemment, la force de vos Artisans, c'est la convivialité, la connaissance de vos envies, de vos besoins.

Un village vivant est un village avec des commerçants ! Ces derniers amènent de la vie, de l'emploi et ils soutiennent les sociétés de la commune !

Alors n'hésitez pas vous aussi à soutenir vos Artisans du village.

Pour être gagnants, faites confiance à vos Artisans !





Tant que *talent et passion* n'auront pas mené au succès.
Et suscité votre enthousiasme.

Tant que le feu sacré et l'amour du sport
n'auront pas créé l'exploit.

Tant que la notoriété n'aura pas
suscité l'enthousiasme.

Vivez de grands événements sportifs
partout en Suisse à l'occasion de
manifestations soutenues par UBS.

Tant que vous ne serez pas convaincu
de notre engagement sur la durée.

UBS dans votre canton :
Fribourg, Marly, Bulle, Romont,
Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac,
Murten, Düdingen, Flamatt, Kerzers.

Nous n'aurons pas de répit



www.ubs.com/sponsoring